

Casier judiciaire et travail

Par **Pierre d**, le **27/09/2015** à **20:13**

Bonjour je voudrais connaitre les metiers du droit accesible avec un lourd casier judiciaire?

Par **Emillac**, le **27/09/2015** à **22:20**

Bonjour,

Qu'entendez-vous exactement par "un lourd casier judiciaire" ?

Si c'est au sens d'un procureur général de cour d'assises, on va dire [s]aucun[/s]...[smile31]

Par **pierred**, le **28/09/2015** à **21:51**

aucun pas meme juriste? j'entend un braqueur un violeur ou alors un escroc ou un petit dealeur? je sais qu' en prison certains ont acces a des cours diplômant c'est bien qu'il doit exister un métier qu'ils pourront éventuellement pratiqué en vue de leurs reinsertion? je te remercie de me repondre.

Par **pierred**, le **28/09/2015** à **21:51**

a des cours diplômant de droit*

Par **Emillac**, le **29/09/2015** à **06:40**

Bonjour,

Et bien, il faudrait leur poser la question, mais moi, je ne vois pas.

Cela dit, ce ne serait pas idiot : quelqu'un qui a déjà passé dix ans derrière les barreaux pour escroquerie et abus de biens sociaux a déjà une sacrée expérience en gestion de fortune...

[smile4]

Par **Visiteur**, le **29/09/2015** à **12:42**

[citation]Cela dit, ce ne serait pas idiot : quelqu'un qui a déjà passé dix ans derrière les barreaux pour escroquerie et abus de biens sociaux a déjà une sacrée expérience en gestion de fortune... [/citation]

J'ai bien rigolé, bien vu ! [smile4]

Sinon, trêve de plaisanterie, il faut avouer que parfois en matière pénale, les détenus s'y connaissent mieux en droit de la peine que nous.

En L2, je me souviens avoir eu un chargé de TD qui nous disait que si on avait dû mal avec tous les calculs de peine, on n'avait qu'à aller à la maison d'arrêt à côté leur demander de nous expliquer. Et c'est pas faux dans le fond...

Par **Emillac**, le **29/09/2015** à **13:06**

Bonjour,

[citation]si on avait dû mal avec tous les calculs de peine, on n'avait qu'à aller à la maison d'arrêt à côté leur demander de nous expliquer[/citation]

Sauf que vous allez tomber sur les gardiens, qui ne sont pas forcément les meilleurs en calcul mental...

[smile4]

Par **pierred**, le **29/09/2015** à **21:24**

mon prof de droit a un détenu qui passe une capacité en droit en prison il lui fait passer des cous c'est bien qu'il doit y avoir des métiers accessibles sinon ou est l'intérêt?

Par **pierred**, le **29/09/2015** à **21:33**

cours *

Par **Emillac**, le **29/09/2015** à **22:41**

Bonsoir,

Vous avez un bouton "Modifier mon message" en bas de votre message pour l'éditer et le modifier une fois déjà posté.

Alors, "cuisinez" votre prof s'il a plus d'idées que nous. Profitez-en également pour lui poser toutes les questions "qui fâchent"...

[smile17]

Par **pierred**, le **30/09/2015** à **23:18**

j'avais pas vue beh il ne sais pas vraiment non plus...

Par **Emillac**, le **01/10/2015** à **09:29**

Bonjour,

Vous voulez dire que vous avez un prof de droit qui a un détenu qui passe une capacité en droit en prison et qu'il lui fait passer des cours sans savoir s'il doit y avoir des métiers accessibles et quand vous lui demandez quel est l'intérêt, il vous répond "J'chais pas" ????

Par **pierred**, le **03/10/2015** à **20:43**

c'est exactement sa il ma dit métiers de du droit privé sans aucunes précision.

Par **Emillac**, le **03/10/2015** à **21:32**

Bonsoir,

C'est ça ! Vous allez dire à votre futur patron : "Ah, au fait, j'ai oublié de vous dire que j'ai déjà braqué deux banques, violé trois petites filles, escroqué mon ancien patron, parce que je ne gagnais pas assez en revendant du cannabis, à mes heures de loisir, mais à part ça, tout va bien... Alors, je commence quand à mon poste de juriste ?"

Par **pierred**, le **04/10/2015** à **22:55**

ma question est sérieuse .il y a bien un principe du droit a l'oubli et à la réinsertion non? je sais bien que dans le cas d'un grand criminel c'est cramer . mais pour un individu ayant purger sa peine et sa dette et ayant effectuer dans ce laps de temps des études en droit comme l'individu de mon prof il doit bien être possible pour lui d'effectuer des métier à sa sortie en lien avec ses nouvelles compétence . c'est cette liste de métier que je demande ? je suis désoler si ça agace :3

Par **Emillac**, le **05/10/2015** à **09:27**

Bonjour,

Je ne doute pas que votre question est sérieuse et ce n'est pas que "ça agace", c'est que même si votre prof, dont c'est la spécialité apparemment, ne sait déjà pas, je ne vois pas comment un simple forum d'étudiants en droit pourrait le savoir mieux que lui. Et vous ne

trouvez nulle part une "liste de métiers possibles" en droit pour les anciens repris de justice. Sachant que, pour la plupart de ces métiers, il faut un casier judiciaire **[s]vierge[/s]**. Dans ce genre de situations, ce ne sont pas les "nouvelles compétences" qui sont en cause, mais plutôt les "anciennes"...

[citation]il y a bien un principe du droit à l'oubli et à la réinsertion non? [/citation]

Ah ? Vous pouvez nous en dire plus, là-dessus ?

[smile17]

Par **pierred**, le **05/10/2015** à **21:35**

beh je pose la question ou je peux et ce forum me semblait approprié :

Par **Emillac**, le **05/10/2015** à **22:32**

Bonsoir,

Ben oui, il l'est, je pense, mais ce sont ses réponses qui ne vous arrangent pas.

[smile25]

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **29/06/2017** à **21:01**

Droitdu31 je supprime votre message.

Ce forum est très ouvert mais en aucun cas ne saurait tolérer autant d'impulsivité dans la réponse de certains de ces membres.

Je vous engage à rapidement changer de comportement et lire l'avertissement que je vous ai laissé dans le sujet du stagiaire avocat.

Sinon je vais devoir me la jouer Juge Dredd.

Ce forum a des règles de savoir vivre, je vous incite à les respecter.

"La loi, c'est moi."

Je suis chiant mais c'est ainsi, ce forum doit rester un lieu convivial où chacun peut poser une question sans être traîné dans la boue.

Comprenez bien.

Par **Camille**, le **29/06/2017** à **23:47**

Bonsoir,

D'autant que le sujet date de fin 2015. pierred, qui n'a pas reparu sur ce forum depuis cette date, a dû repartir vers d'autres cieux !